

PEUPLEMENTS INTERMÉDIAIRES OU MATURES D'ESSENCES DE LUMIÈRE

Les peuplements d'essences de lumière s'installent généralement suite à des perturbations majeures telles qu'une coupe à blanc, un chablis total ou un feu de forêt. Ces peuplements sont le plus souvent des peuplements feuillus pionniers composés d'espèces **intolérantes à l'ombre** (bouleaux, peupliers, etc.) et parfois des peuplements résineux (mélèzes, etc.). On considère que le peuplement a atteint le stade intermédiaire ou un certain degré de maturité lorsque qu'il est apte à recevoir des traitements commerciaux.

Dans le sud de la province, les peuplements d'essences intolérantes se retrouvent souvent sur des terres abandonnées par l'agriculture. Ces boisés, formés d'arbres de lumière de même classe d'âge, se nomment peuplements équiennes (même âge). Dans l'évolution de ce type de peuplement, la compétition pour la lumière, l'eau et les éléments nutritifs du sol restreint la croissance de nombreux arbres et cause la mort de plusieurs d'entre eux. Cette mortalité naturelle, qui implique une diminution du nombre de tiges, s'étale sur plusieurs décennies. Ainsi, entre l'âge de 30 ans et 50 ans, le nombre de tiges peut passer de 3000 à 1000 tiges à l'hectare. Cette réduction se poursuit au fur et à mesure que le diamètre moyen des arbres dominants progresse.



Plus on intervient tôt avec des éclaircies dans un peuplement d'essences intolérantes (environ 20 à 30 ans), plus les arbres vont profiter d'une croissance accélérée et d'un rendement accru.



Protéger la régénération ou le sous-étage d'essences semi-tolérantes ou tolérantes à l'ombre lors des interventions, c'est assurer un avenir prometteur pour votre forêt!

Stratégie sylvicole

L'aménagiste cherche, par ses interventions, à s'inspirer des processus naturels, dont la dynamique de réduction de la densité des peuplements, pour atteindre principalement trois objectifs :

- Concentrer la croissance sur les tiges vigoureuses de qualité (arbres élites);
- Réduire les temps requis pour atteindre une valeur commerciale intéressante du boisé;
- Accroître la production de bois pour une même superficie en récoltant des arbres qui pourraient mourir en absence d'éclaircie.

PEUPLEMENTS INTERMÉDIAIRES OU MATURES D'ESSENCES DE LUMIÈRE



Le type de récolte à privilégier dans les peuplements équiennes d'âge intermédiaire, ou ayant atteint une certaine maturité commerciale, est la coupe d'éclaircie.

Coupe d'éclaircie : Cette méthode vise à favoriser la croissance des arbres d'avenir et des tiges qui les accompagnent. De manière générale, cette intervention vise la récolte d'environ 20 à 30% des tiges par période de 15 ans. L'intensité et la récurrence des coupes sont influencées par la densité du peuplement, la qualité du site et le dynamisme des essences présentes. Lorsque le peuplement est jeune (25 à 50 ans), on vise une récolte assez uniforme dans le peuplement. Au fur et à mesure de l'évolution du peuplement, une attention particulière est portée à l'abondance et au type de régénération qui s'installe en sous-étage. Ainsi, les patrons de récolte pourront être influencés selon le type de régénération que l'on veut favoriser en sous-étage. Souvent, les peuplements de feuillus de lumière, tels que les peupleraies, évoluent vers des peuplements de transition à dominance d'érables rouges.

Dans les peuplements équiennes bien régénérés dont le couvert dominant a atteint une maturité physiologique avancée, la coupe de succession est une intervention appropriée.

Coupe de succession: Cette intervention s'applique dans les peuplements de feuillus intolérants, les peuplements dégradés d'érables rouges ou les peuplements mélangés à dominance de feuillus intolérants avec en sous-étage des résineux ou des feuillus au stade de régénération ou de gaulis. Cette coupe consiste à récolter l'étage supérieur (arbres matures) pour faire place à la régénération de résineux ou de feuillus en place.



D'autres types de coupes ou de variantes d'éclaircies peuvent être réalisés pour favoriser la régénération naturelle sous un couvert forestier (ex. coupe progressive). Ces interventions peuvent être prescrites par un conseiller forestier à partir des données issues d'un inventaire approfondi du boisé.

A maturité (50 à 70 ans), on vise à favoriser 300 à 600 arbres d'avenir par hectare, sains, droits et vigoureux. Ce qui équivaut à environ 1 arbre aux 4 à 5 mètres.

Réalisation :



Avec la participation financière de :

